



[Informations](#)

[News](#)

[École de Voile](#)

[Stages de Voile](#)

[Porte Ouverte](#)

[Evénements](#)

[Annonces](#)

[Calendrier](#)

[Résultats](#)

[Organisation](#)

[Infrastructures](#)

[Historique](#)

[Cotisations](#)

[Résultats](#)

[Liens](#)

[Voiles Info](#)

[Technique](#)

[Galeries de Photos](#)

[Partenaires](#)

[Accès Membres](#)

[Diaporamas](#)

[Archives](#)



[Accueil](#)

## Avis de course

Coupe de Printemps 5A: Habitables

24 et 25 mars 2017

Organisée par le Club Nautique de Viry Châtillon - 91170

- La régatée sera régie par :**
  - Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2017 - 2020**,
  - Les règlements fédéraux
  - Les règles de courses OSIRIS habitables (DOC H106) complétées par l'utilisation obligatoire du pavillon rouge pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau.
  - Les règles de classe.
- Publicité :**

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- Admissibilité et Inscriptions :**
  - La régatée est ouverte à tous les bateaux de la classe **habitables monocoques** figurant sur les tables de handicap et **d'un poids inférieur à 1,5 t**.  
Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : **leur licence FFVoile compétition** ou, à défaut (**adhésion, pratiquant**) accompagnée d'un certificat médical valide autorisant la pratique de la voile en compétition, l'autorisation parentale pour les mineurs, le certificat **Osiris pour les Habitables** et l'autorisation, si besoin, du port de publicité.
  - Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier:
    - de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
    - d'un certificat de jauge ou de conformité,
    - d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.
    - d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Droits à payer:** Les droits requis sont sans objet.
- Programme :** Détail voir page 3 pour 6 courses maximum par jour.
- Instructions de Course:**
- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.
- Responsabilité :**

Les concurrents participent à la régatée entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régatée, aussi bien avant, pendant, qu'après la régatée.
- Composition du Corps Arbitral:**

Président du Comité de Course :

Président du Jury:

**Informations complémentaires :** Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :C. N. Viry Voile, B.P. 33, 5 Avenue du Général De Gaulle 91171 Viry Chatillon Cédex

☎:01.69.25.81.71 ✉: [viryvoile@free.fr](mailto:viryvoile@free.fr) Site Internet : [www.viryvoile.fr](http://www.viryvoile.fr)

